

Félicitations à :

Rose MANGEOL
née le 20 décembre 2016
Soline BOUVIER BOISELET
née le 8 janvier 2017

Regrets pour :

Suzanne PAULY
décédée le 16 janvier 2017

Bienvenue à :



Le Petit Craonnais

Bulletin municipal

Mars 2017



UN NOUVEL AGENT COMMUNAL

A partir du 1er mars 2017,
Mickaël HOUILLON (à droite)
rejoint l'équipe communale sous contrat unique d'insertion,
aux côtés de Damien DARDINIER (à gauche).



Retrouvez tous les numéros du Petit Craonnais en format pdf sur notre site :
<http://www.haroue.fr/craonnais.htm>

Bibliothèque

les mardis de 17H à 18H30 & les mercredis de 14H30 à 16H00
et les samedis de 10H à 11H30

Les numéros utiles

Mairie : 03 83 52 40 12
SAMU : 15 - Pompiers : 18 - Gendarmerie : 17
Centre de Secours d'Haroué : 03 83 52 45 72
Gendarmerie d'Haroué : 03 83 52 40 13
EDF (sécurité - dépannage) : 0810 333 054
Maison de Santé Pluridisciplinaire : 03 54 17 00 50
ASAPA : 03 83 52 49 29
ADMR : 03 83 32 48 74
Ambulances du Saintois : 03 83 52 40 03 - 06 15 29 33 47

Directeur de publication : Guy BOUVIER - Rédacteur : Rémy DEBORD - Secrétaire de rédaction : Muriel GÉRARD
Imprimé par nos soins — Les annonces et les articles doivent être déposés en mairie

TENEZ VOUS INFORMÉS DE TOUT CE QUI SE PASSE À HAROUÉ ET RECEVEZ LES ACTUALITÉS EN DIRECT !

Pour vous inscrire à notre lettre d'information ou nous informer d'un événement,
envoyez un courriel à l'adresse suivante : actus@haroue.fr

LA COLLECTE PORTE À PORTE DES ENCOMBRANTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

ORGANISATION DE LA COLLECTE DU 6 AU 22 MARS 2016



LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Les déchets provenant exclusivement de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leurs dimensions (longueur max. 2 m) ou de leur poids (max. 75 kg), ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères résiduelles et nécessitent un mode de gestion particulier, à savoir :

- **Les articles ménagers usuels** (vaisselle, objets divers, jouets, pots, etc...)
- **Le mobilier ménager** (tables, canapés, sommiers, chaises, armoires, fauteuils, bureaux, lits, etc...)
- **Autres objets ménagers** (cycles, revêtements de sols, papier peint, etc...).

Dépôts limités obligatoirement à 2 m³ par foyer et par passage.



- Les ordures ménagères.
- Les déchets recyclables collectés en bornes d'apport volontaire (verre ménager, emballages, journaux, revues, etc...)
- Les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels.
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (gras et petit électroménager, outillage et jouets, ...)
- Les déchets dangereux des ménages (hydrocarbures, peintures, solvants, acides, bases, phytosanitaires, ...)
- Les déchets de travaux de bâtiment ou terrassement (terre, cailloux, béton, plâtre, isolants, ...)
- Les contenants sous ou ayant été sous pression (bouteilles de gaz, extincteurs, ...)
- Les déchets verts.

Liste non exhaustive, l'opérateur pourra refuser tout déchet pouvant compromettre la sécurité de la collecte ou l'environnement.



LES DÉCHETS
NON ACCEPTÉS



Plus d'infos ?
03 83 52 47 93
ouvert de 9h à 12h et de 13h à 17h


prêts pour la révolution de la ressource



PERMANENCE DU CONCILIATEUR

Mr Jean-Louis PACAUD, conciliateur, tient une permanence à Haroué chaque 2ème jeudi de chaque mois de 13 heures 30 à 17 heures

Prochaine permanence :

Jeudi 9 mars 2017 de 13 h 30 à 17 h
(prendre rendez-vous à la mairie)

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu :

le mardi · 14 mars 2017

Merci de sortir les objets la veille.
(voir les consignes page ci-contre)

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Le premier tour des élections présidentielles
aura lieu le : **23 avril 2017**

Le second tour des élections présidentielles
aura lieu le : **7 mai 2017**

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Le premier tour des élections législatives
aura lieu le : **11 juin 2017**

Le second tour des élections législatives
aura lieu le : **18 juin 2017**

Le bureau de vote de Haroué sera ouvert
de 8 heures à 18 heures